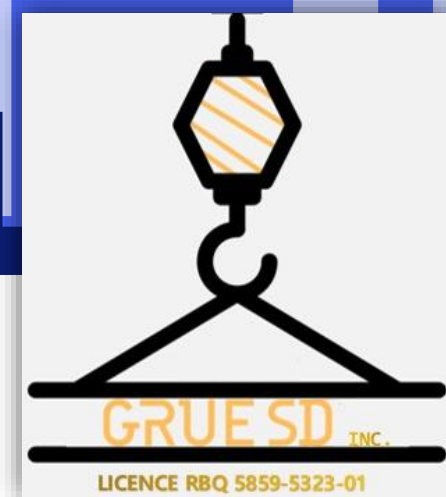


POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



En tant qu'entreprise citoyenne responsable, Grue SD s'engage à minimiser l'impact de ses opérations sur l'environnement

ENGAGEMENT

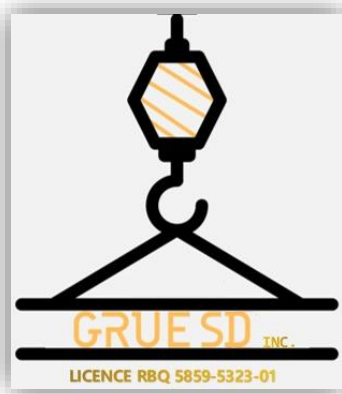
- ☐ Protéger l'environnement, y compris en prévenant la pollution, grâce à une gestion responsable de nos activités.
- ☐ Respecter et se conformer à nos obligations environnementales en adoptant une approche proactive concernant la législation qui affecte nos activités.
- ☐ Réduire la consommation de ressources, les déchets et la pollution dans nos opérations courantes.
- ☐ Considérer notre politique environnementale, lors de la prise de décisions futures en matière de planification et d'investissement.
- ☐ Veiller à l'engagement et à la formation de notre équipe en ce qui a trait aux risques environnementaux propres à nos activités et aux contrôles liés.

MESURES PRÉVENTIVES

- ☐ Faire certifier et inspecter les équipements, annuellement, pour diminuer les risques de fuites de liquides (carburant et huiles) par des bris.
- ☐ Veiller à la valorisation ou la destruction sécuritaire des déchets polluants.
- ☐ Se munir d'une trousse portative de déversement d'huile et de produits pétroliers, la tenir à jour et la garder à disposition.
- ☐ Porter l'équipement de protection requis (gants, lunettes, etc.) lors des manipulations de liquides contaminants.
- ☐ Garder, à portée de main, les coordonnées à utiliser en cas d'urgence ou de déversements accidentels à signaler

MESURES CORRECTIVES

- ☐ Tenir un registre des déversements ou des risques de déversements encourus et des inspections des troussees portatives.
- ☐ Appliquer les correctifs nécessaires, dès qu'un risque est constaté et peut être minimisé ou évité
- ☐ Réviser et mettre à jour la présente politique, annuellement



REGISTRE DES INSPECTIONS 2025

DATE	MATÉRIEL INSPECTÉ	ÉTAT	CORRECTIFS
	Trousse déversement portative		

REGISTRE DES RISQUES OU DÉVERSEMENTS

[illegible]